

BAREMES DES HONORAIRES

En vigueur à partir du 1 MARS 2024



VENTE (1)		
MONTANT DE LA VENTE		Honoraires MAXIMUM jusqu'à (2)
De	0 € à 19 999 €	15%
De	20 000 € à 29 999 €	14%
De	30 000 € à 49 999 €	13%
De	50 000 € à 69 999 €	12%
De	70 000 € à 159 999 €	11%
De	160 000 € à 299 999 €	7%
De	300 000 € à 699 999 €	6%
De	700 000 € à et plus	5%

(1) Honoraires à la charge de l'acquéreur ou vendeur. La remise d'une note d'honoraires est obligatoire.

(2) Calculés selon le prix de vente

Il est précisé que le barème d'honoraires affiché mentionne les tarifs maximums pratiqués par CONSULT-IMMO en application de l'arrêté du 26/01/2022 modifiant l'arrêté du 10/01/2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière.

PRIX DE L'AVIS DE VALEUR : 150€ TTC